

Départements	Membres commissions extraparlémentaires			Collab. % femmes
	Femmes	Hommes	% femmes 1998-2001	
Chancellerie	4	7	33%	28.8%
DFAE	36	146	12%	31.61%
DSSE	78	493	11%	71.21%
DECS	59	146	27%	54.85%
DEIS	86	478	13%	19.16%
DTTE	23	169	10%	11.15%
	Moyennes		12%	17%

*La dernière colonne, qui représente la participation féminine dans les départements en tant que collaboratrices, peut fournir un élément de comparaison intéressant.*

**DEFINITION DES COMMISSIONS EXTRAPARLEMENTAIRES**

Les commissions extraparlémentaires sont des instances composées de spécialistes qui fonctionnent comme conseil et aide à la prise de décision pour traiter de sujets spécifiques et ponctuels (c'est pourquoi le nombre de commissions fluctue); ces sujets concernent différents domaines, de tous les départements.

Le mandant est le Conseil d'Etat, qui nomme les membres et choisit la ou le président-e. Les membres sont généralement proposé-e-s selon différents critères, notamment par leur fonction (par exemple chef-fe de service ou d'association). En plus d'intérêts et/ou de compétences spécifiques dans le domaine concerné, les membres doivent représenter les différentes tendances politiques ainsi que les deux régions linguistiques.

Jusqu'à aujourd'hui, une représentation paritaire femmes/hommes n'est pas assurée, mais la représentation des deux sexes est demandée par le Conseil d'Etat.

La présente analyse porte sur les commissions ainsi que les autres organes assimilés, selon la liste officielle de la Chancellerie d'Etat, tels que Chef-fe-s de section militaire, officiers et officières d'Etat civil et substitut-e-s, etc. (liste complète des commissions extra-parlementaires sur [www.vs.ch/navig2/ConseilEtat/Fr/Frame145.htm](http://www.vs.ch/navig2/ConseilEtat/Fr/Frame145.htm)).

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes  
Rue du Pré-d'Amédée 2 – CP 478 – 1951 Sion  
Tél. 027/606 21 20 – Fax 027/606 21 24  
Mail [egalite@admin.vs.ch](mailto:egalite@admin.vs.ch) - [www.vs.ch/egalite](http://www.vs.ch/egalite)

**REPRESENTATION FEMININE DANS LES COMMISSIONS EXTRAPARLEMENTAIRES 2002-2005**

De 1993 à 2003, la participation féminine dans les commissions extraparlémentaires valaisannes a passé de 7% à 12% puis 17% pour l'actuelle période. Cette augmentation de 10 points mérite d'être soulignée et appréciée.

Cependant, une participation féminine de 17% est encore très éloignée d'une situation paritaire, d'autant que 22 commissions ne comptent toujours aucune femme.

On note de très grandes différences entre les divers départements. S'il est vrai qu'il peut exister des domaines spécifiques pour lesquels des femmes peuvent être difficiles à trouver, dans la grande majorité des cas, on trouve des femmes compétentes et disponibles, notamment par la base de données tenue par le Bureau de l'égalité.

D'ailleurs, les commissions nouvellement créées bénéficient généralement d'une plus importante représentation féminine, ce qui est très encourageant.

En conclusion, le Bureau de l'égalité se plaît à relever l'évolution positive de la participation féminine dans les commissions extraparlémentaires de tous les départements et espère vivement la poursuite et l'accélération de ce mouvement pour les prochaines années.



Bureau cantonal de l'égalité, mai 2003



## CHANCELLERIE



Le taux de représentation féminine est de 36%, soit 19 points au-dessus de la moyenne, et a augmenté de 3 points par rapport à la période précédente.

La faible population concernée (11 personnes) oblige cependant de nuancer cette moyenne.

## EDUCATION, CULTURE ET SPORT



Sur les 16 commissions considérées, 13 ont une représentation féminine se situant au-dessus de la moyenne de 17% et aucune ne compte aucune femme.

A ce jour, 4 commissions sont encore à nommer par le Conseil d'Etat

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 29%, soit 12 points au-dessus de la moyenne générale, et a augmenté de 2 points par rapport à la période précédente.

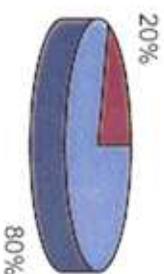
## FINANCES, AGRICULTURE ET AFFAIRES EXTERIEURES

Sur les 15 commissions considérées, on ne dénombre aucune commission sans femme.

D'autre part, nous constatons 7 commissions au-dessous de la moyenne générale de 17%.

Le pourcentage de femmes dans la totalité des commissions de ce département se situe à 20%, soit 3 points au-dessus de la moyenne totale.

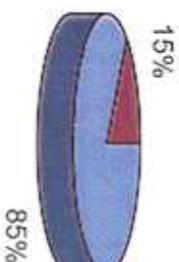
Ce département a augmenté sa représentation féminine de 9 points par rapport à la précédente législature.



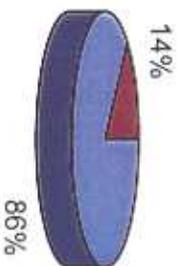
Sur les 33 commissions considérées, on dénombre 10 commissions sans aucune femme.

D'autre part, 21 commissions sur les 33 ont une représentation féminine inférieure à 17%.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 15%, soit 2 points au-dessus de la moyenne, mais a néanmoins augmenté de 2 points par rapport à la période précédente.



## SANTE PUBLIQUE, AFFAIRES SOCIALES ET ENERGIE

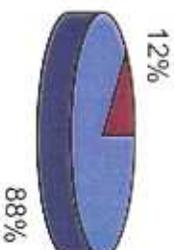


Sur les 25 commissions considérées, on compte 7 commissions sans aucune représentation féminine.

8 commissions sont encore en cours de renouvellement.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 14% soit 3 points au-dessous de la moyenne générale, mais a néanmoins augmenté de 3 points par rapport à la période précédente.

## TRANSPORTS, EQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT



Sur les 18 commissions considérées, on dénombre 5 commissions sans aucune femme.

D'autre part, 13 commissions sur 18 ont une représentation féminine inférieure à 17%.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 12%, soit 5 points au-dessous de la moyenne totale, mais a néanmoins augmenté de 2 points par rapport à la période précédente.

■ Hommes ■ Femmes

Calcul des moyennes sur le nombre total de femmes et d'hommes dans toutes les commissions de chaque département